

REGLEMENT RUN AND BIKE SORBIERS 2018

1) ORGANISATION

Le CTS (Cyclos La Talaudière Sorbiers) organise la 1^{ère} édition du RUN & BIKE Sorbiers, le Dimanche 30 septembre 2018 à SORBIERS (parc Fraisse) qui se décline selon deux formules : La remise des résultats et des prix aura lieu à 11H45

- LE SORBERAN (10km), départ à 9h00 est accessible aux jeunes nés avant le 30-09-2002 (16 ans révolus)
- LA GALOCHE (22 km), départ à 8h30 est accessible aux jeunes nés avant le 30 09 2000 (18 ans révolus)

2) ÉPREUVES ET MODALITÉS DE COURSE

2 épreuves au choix, chronométrées, mais conviviales et accessible à tous. Le Run and Bike est une épreuve sportive empruntant des voies goudronnées et des sentiers tout terrain, qui se pratique par équipe de deux. Le principe est d'alterner course à pied et VTT. Le vélo ne doit jamais être posé au sol, il fait office de témoin relais, il se donne de la main à la main. Il est **de type VTT** (vélo tout terrain). L'utilisation de **vélo électrique** est autorisée mais **l'équipe utilisant ce matériel ne sera pas classée**. Le départ sera donné conjointement pour les deux équipiers en course à pied. La prise de vélo se réalisera au terme du premier kilomètre au parc à vélos pour les 2 parcours. Au-delà, les relais sont libres. Le cycliste et le coureur doivent rester ensemble tout au long du parcours, 50 mètres d'écart seront tolérés dans les parties techniques. Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Des commissaires seront présents sur les parcours entièrement balisés, et peuvent se réserver le droit de disqualifier une équipe ne respectant pas le règlement qui s'applique aux épreuves citées paragraphe 1

3) INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectueront en ligne via le site Logicourse (<http://www.logicourse.fr>), du mercredi 1 août au jeudi 27 septembre 2018 ou sur place, le jour de l'épreuve de 7H00 à 8H00.

Le prix d'engagement par binôme est de :

- **Run & Bike « LA GALOCHE » (22 km):** 20,00 € par équipe
- **Run & Bike « LE SORBERAN » (10 km):** 16,00 € par équipe

ATTENTION, l'inscription sur place entraîne une majoration de 4,00 € par équipe.

Un Euro pour chaque équipe sera reversé à l'association Handicap Evasion (lien de l'association <http://www.hce.asso.fr/-Antenne-de-la-Loire-.html>)

Les droits d'engagement comprennent :

- Deux dossards et une puce pour le chronométrage pour chaque équipe.
- Une paire de manchettes par coureur (attention : offre limitée aux 200 premières équipes inscrites)
- Des ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.

4) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conformément à la réglementation des courses hors stade 2018 de la FFA, pour être valide, toute inscription à ces deux distances devra être accompagnée :

_ Soit, d'une licence Athlétisme compétition, d'une licence Athlétisme santé loisir ou d'un Pass running délivrés par la fédération française d'athlétisme (FFA).

_ Soit d'une licence FSGT ou UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...) ou d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon.

_ Soit, pour les non adhérents à la FFA ou autre fédération (portant mention athlétisme), d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé par l'organisation.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la non contre-indication à la pratique du Run and Bike.

5) SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Un poste de secours est implanté sur le site de l'épreuve, destiné à porter assistance à toute personne en danger ou blessée dans la mesure du possible.

Sur les rares portions de route, chaque coureur est tenu de respecter le code de la route, il est seul responsable des conséquences d'un éventuel manquement à ses règles. (se tenir à droite, ne pas couper les virages, etc,).

Le port du casque est obligatoire pour les deux coureurs.

6) MODIFICATION / ANNULATION D'ÉPREUVE / ABANDON / FIN DE L'ÉPREUVE

En cas de force majeure (intempéries, attentats...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, de modifier les horaires, les parcours, ou d'annuler les épreuves.

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement **prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche** et lui remettre son dossard et sa puce.

La fermeture du contrôle d'arrivée est à 12h pour les deux courses, au-delà le résultat n'est pas pris en compte.

7) ASSURANCE

Responsabilité civile : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de la compagnie Allianz

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive et complétées par leur propre responsabilité civile. Il incombe aux non-licenciés de **s'assurer personnellement**.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

8) RAVITAILLEMENT

Sur chaque épreuve, des **points de ravitaillement** seront assurés sur le parcours, ainsi qu'à l'arrivée.

- **Run & Bike « LA GALOCHE » 22 km:** 2 ravitaillements liquide et 1 ravitaillement liquide /solide

- **Run & Bike « LE SORBERAN » 10 km:** 1 ravitaillement liquide

Les coureurs sont considérés en **autonomie totale entre chaque ravitaillement**.

9) RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

La remise des résultats et des prix aura lieu à 11H45

Récompenses par épreuve :

- Trois premiers de la catégorie Homme
- Trois premières de la catégorie Femme
- Trois premiers de la catégorie Mixte

10) DROIT À L'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs du Run & Bike Sorbiers – Édition 2018 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Run & Bike Sorbiers– Édition 2018, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

11) LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un **droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant**. L'organisateur s'interdit d'utiliser les coordonnées de chaque participant à des fins commerciales.

12) ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation au RUN & BIKE Sorbiers entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisateur.

Il est expressément demandé aux coureurs de **ne jeter aucun emballage sur le trajet**.

Les cyclistes doivent veiller à **ne pas gêner** les coureurs à pied des autres équipes. **Tout accompagnement** (à pied, à vélo ou autre) **est formellement interdit**. Il est impératif de suivre l'itinéraire tel qu'il est balisé.

Une tenue identique pour les équipiers est conseillée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Le non-respect de l'un des points du règlement peut entraîner la disqualification de l'équipe par un commissaire de course, présents tout au long du parcours.

Pour plus d'informations et pour voir les parcours : [site logicourse](#) ou www.club-cts.com